

Bourse de résidence ADAGP x Cité internationale des arts

APPEL À CANDIDATURE 2021

Candidatures à déposer via [ce formulaire](#).

Jusqu'au 12 septembre 2021 minuit.

Pour toutes informations complémentaires, contactez residencecite@adagp.fr

Parce que la circulation des artistes, de leurs recherches et de leurs pratiques est indispensable à la relance de la vie artistique et culturelle, l'ADAGP et la Cité internationale des arts s'associent pour mettre en place un nouveau dispositif de soutien.

Un(e) artiste basé(e) hors Ile-de-France pourra ainsi bénéficier pendant trois mois d'une résidence de recherche et de l'accompagnement professionnel de la Cité internationale des arts.

Si les initiatives publiques, associatives ou privées tendent à rééquilibrer depuis la seconde moitié du XXe siècle les disparités culturelles engendrées par une géographie trop longtemps centralisée, Paris reste un lieu privilégié de rencontres et d'opportunités.

Afin de répondre aux besoins spécifiques d'artistes souhaitant nourrir leurs projets artistiques et leur parcours professionnel du contexte et du réseau parisien, cette résidence sera appuyée d'un accompagnement par l'équipe de la Cité internationale des arts.

La résidence

Ce programme comprend :

- Une résidence de 3 mois à la Cité internationale des arts (site du Marais) de **janvier 2022 à fin mars 2022** ;
- Une bourse de vie de 1 250 euros par mois ;
- Un accompagnement artistique et professionnel ;
- Une mise en réseau avec l'ensemble des artistes de toutes nationalités, de toutes disciplines et de toutes générations en résidence, ainsi qu'avec des professionnels extérieurs selon les projets du lauréat.

Critères d'éligibilité et de sélection

Ce dispositif est ouvert aux artistes du champ des arts visuels (peinture, sculpture, photographie, vidéo, performance), résidents hors Ile-de-France et qui ne sont pas représentés par une galerie. Il n'y a pas de limite d'âge.

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, les membres du jury composé de personnalités qualifiées, accorderont une attention particulière à la qualité artistique du projet, à l'argumentaire présenté autour de la valeur ajoutée de cette perspective de résidence à Paris, au protocole de travail envisagé et aux contacts ou partenariats déjà établis.

Quelles sont les modalités de candidature ?

Comment candidater ?

Les candidatures se font [via ce formulaire en ligne](#). Pour déposer votre candidature, un compte Google est nécessaire. Si vous n'en avez pas, vous pouvez en créer un [ICI](#). Si vous ne pouvez pas accéder à l'inscription en ligne, merci de contacter l'ADAGP à l'adresse suivante : residencecite@adagp.fr.

Une fois votre candidature finalisée et déposée, vous ne pourrez plus la modifier. Nous vous remercions de remplir ce formulaire le plus rigoureusement possible.

Les éléments à télécharger dans la candidature

Avant de compléter le formulaire en ligne, veillez à rassembler les documents suivants (au format pdf – en langue française) :

- 1 curriculum vitæ (4 pages maximum)
- 1 dossier artistique comprenant une dizaine de visuels d'œuvres passées (entre 5 et 10 pages maximum) avec légendes complètes
- 1 lettre de motivation avec une description des raisons pour lesquelles votre travail justifie la nécessité de cette résidence, et précisant vos envies d'accompagnement (entre 2 et 4 pages maximum)
- Des liens vidéo, fichiers audio représentatifs de votre travail le cas échéant (mp3, avi)

Calendrier

- Lancement de l'appel à candidature des candidatures : vendredi 16 juillet 2021
- Date limite du dépôt des candidatures : dimanche 12 septembre 2021
- Annonce des résultats : début novembre 2021.
- Période de la résidence : de janvier à mars 2022.

Questions diverses

Les ateliers-logements

D'une superficie variant de 25 à 60m², les ateliers-logements sont conçus pour allier production et vie quotidienne. Ils se composent d'une pièce de travail, d'une cuisine, d'une salle de bains et d'un espace nuit.

Un atelier peut accueillir jusqu'à deux adultes et un enfant jusqu'à 7 ans.

Les candidatures en collectif

Les candidatures en collectif doivent se faire de la manière suivante, selon les cas :

- le projet est commun : un seul dépôt de candidature au nom des deux artistes
- les projets sont différents : deux candidatures distinctes doivent être déposées (merci d'indiquer dans les « remarques diverses », à la fin du formulaire, que vous souhaitez partager un atelier-logement et de préciser le nom du second candidat).

Les candidatures retenues pour des projets collectifs incluant plus de deux artistes restent exceptionnelles compte tenu du faible nombre d'ateliers-logements adaptés.

Accessibilité

Nous regrettons que les ateliers-logements proposés ne répondent pas aujourd'hui aux normes actuelles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, et nous y travaillons pour l'avenir.

Pour toute demande concernant l'accessibilité des espaces de la Cité internationale des arts, nous sommes à votre disposition pour vous répondre au cas par cas.

Présentation des partenaires

À propos de l'ADAGP

Créée en 1953, l'ADAGP est la société d'auteurs française pour les arts visuels. Forte d'un réseau mondial de près de 50 sociétés sœurs, elle représente aujourd'hui près de 200 000 auteurs dans toutes les disciplines des arts visuels : peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, street art, création numérique, art vidéo.

L'ADAGP encourage la scène créative en initiant et/ou en soutenant financièrement des projets propres à valoriser les arts visuels et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale. [En savoir plus](#)

À propos de la Cité internationale des arts

La Cité internationale des arts est une résidence d'artistes qui rassemble, au cœur de Paris, des artistes et qui leur permet de mettre en œuvre un projet de création ou de recherche dans toutes les disciplines.

Sur des périodes de deux mois à un an, la Cité internationale des arts permet à des artistes de travailler dans un environnement favorable à la création, ouvert aux rencontres avec des professionnels du milieu culturel. Les résidents bénéficient d'un accompagnement sur mesure de la part de l'équipe de la Cité internationale des arts.

Dans le Marais ou à Montmartre, l'atelier logement (espace de vie et de création) dont bénéficient les résidents leur permet de cohabiter avec plus de 300 artistes et acteurs du monde de l'art de toutes les générations, de toutes les nationalités et de toutes les disciplines. En collaboration avec ses nombreux partenaires, la Cité internationale des arts ouvre plusieurs appels à candidatures thématiques et/ ou sur projet tout au long de l'année. [En savoir plus](#)